

## REGLEMENT FIXED NATIONS CUP DIJON 2019

### **art 1 - Présentation**

La FIXED NaTIONS CUP est réservée à tous les cyclistes, hommes et femmes, qui évoluent sur des vélos à pignon fixe, et uniquement à ceux-ci.

Cette course se disputera le 1er juin 2019 sur l'aéroport Dijon Bourgogne, sur une distance de 30 km environ pour la Finale Hommes et 25 km environ pour la Finale Femmes.

### **art 2 - Conditions de participation**

- avoir plus de 18 ans,
- Ratio recommandé : 49x15
- Chronométrage par transpondeur
- Vélo de piste G pignon fixe obligatoire
- Pas de freins
- Casque Obligatoire
- Certificat médical de moins de 12 mois, autorisant la pratique du cyclisme en compétition, obligatoire
- Roue arrière à pignon fixe avec contre-écrou obligatoire
- Cintre de piste ou route (Riser et Bullhorn Interdits)
- Cales autos obligatoires (cales-pieds ou straps interdits)
- Bouchons sur les cintres obligatoires
- La course va être très rapide et très technique, assurez-vous de bien contrôler votre vitesse à l'approche des virages
- Il est important de tenir sa ligne sur tout le parcours et notamment dans les virages
- Skidder n'est pas autorisé
- Il est interdit de bloquer un concurrent qui tente de vous dépasser
- Vérifier bien la pression de vos pneus et leur état doit être impeccable
- Lors des Finales, chaque rider rattrapé par la tête de course doit stopper immédiatement et sortir du circuit (avertissement par la Moto Ouvreuse ou par Drapeau Rouge sur ligne d'arrivée)
- A la fin de la course, restituez le matériel qui vous aura été prêté (comme le transpondeur qui sert pour le chronométrage) sous peine de devoir la somme de 80€ à l'organisation
- Circuit fermé et sécurisé.

### **art 3 - Conditions générales**

En participant à la FIXED NATIONS CUP :

- Je reste concentré pour ne pas mettre ma sécurité en danger,
- Je reste maître de ma vitesse et de mon vélo,
- Je m'engage à donner le meilleur de moi-même tout en respectant les autres (organisateurs, coureurs, public...),
- Je viens en premier lieu car j'aime le vélo et je ferais mon maximum pour apporter de la bonne humeur,
- J'ai conscience que la course présente des risques et je les accepte,
- Je ne tiendrai en aucun cas l'association PROGRÈS SPORT et la société SPORTUNIT responsables en cas de chute ou autres dommages,
- Je m'engage donc à venir avec un vélo bien entretenu et avec de bons réglages
- En cas de chute ou de problème de matériel sur le parcours, merci de sortir du parcours et de stopper la course si vous ne pouvez pas repartir dans de bonnes dispositions
- Je reconnais rester responsable de ma participation à la manifestation et qu'aucune

reclamation ou action de quelque nature que ce soit ne pourra être considérée comme recevable à l'encontre de l'association PROGRÈS SPORT, de la société SPORTUNIT, des partenaires de l'événement et de la Ville de DIJON.

#### **art 4 - assurances**

- Je certifie être assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de la course
- La société Sportunit, organisatrice de l'événement, a souscrit une police d'assurance n°3846067904 dont l'objet est de garantir, notamment, conformément aux prescriptions des articles L321-1, L311-9, D321-1, R331-14, a331-24 et a331-25 du code du sport, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, aux tiers, aux concurrents, mais seulement, pour ces derniers, lorsqu'il s'agit d'épreuves ne comportant pas, sur la totalité de leur parcours, un usage privatif de la voie publique.
- En conséquence, nous vous conseillons fortement de souscrire une assurance couvrant vos propres dommages corporels et matériels du type "Garantie des accidents de la Vie". Rapprochez-vous de votre assureur pour connaître, en fonction de votre situation, l'assurance qui vous convient le mieux.

#### **art 5 - Lutte contre le dopage**

- Je certifie ne jamais avoir eu recours à des substances dopantes pour améliorer mes performances
- Sportunit se réserve le droit de refuser l'inscription à toute personne ayant déjà été convaincu de dopage dans le cyclisme ou tout autre discipline sportive.
- Tout concurrent(e) qui sera contrôlé(e) à l'issue de la course devra apporter la preuve (dans les 3 mois suivant la course) que le contrôle qu'il ou elle a subi est négatif afin de pouvoir continuer à participer aux événements futurs organisés par Sportunit. A ce titre il ou elle devra se rapprocher de l'AFLD ( [servicejuridique@afl.fr](mailto:servicejuridique@afl.fr) ) pour obtenir une attestation et la transmettre par email ( [contact@sportunit.com](mailto:contact@sportunit.com) ) ou par courrier : SPORTUNIT - 24 rue de la Redoute - 21850 SAINT APOLLINAIRE

#### **art 6 - Droit à l'image**

Tout engagement autorise expressément l'organisation et ses partenaires officiels à photographier et filmer les concurrents, reproduire et diffuser les images sur tous supports dans toutes manifestations et promotions éventuelles liées à l'évènement.